

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

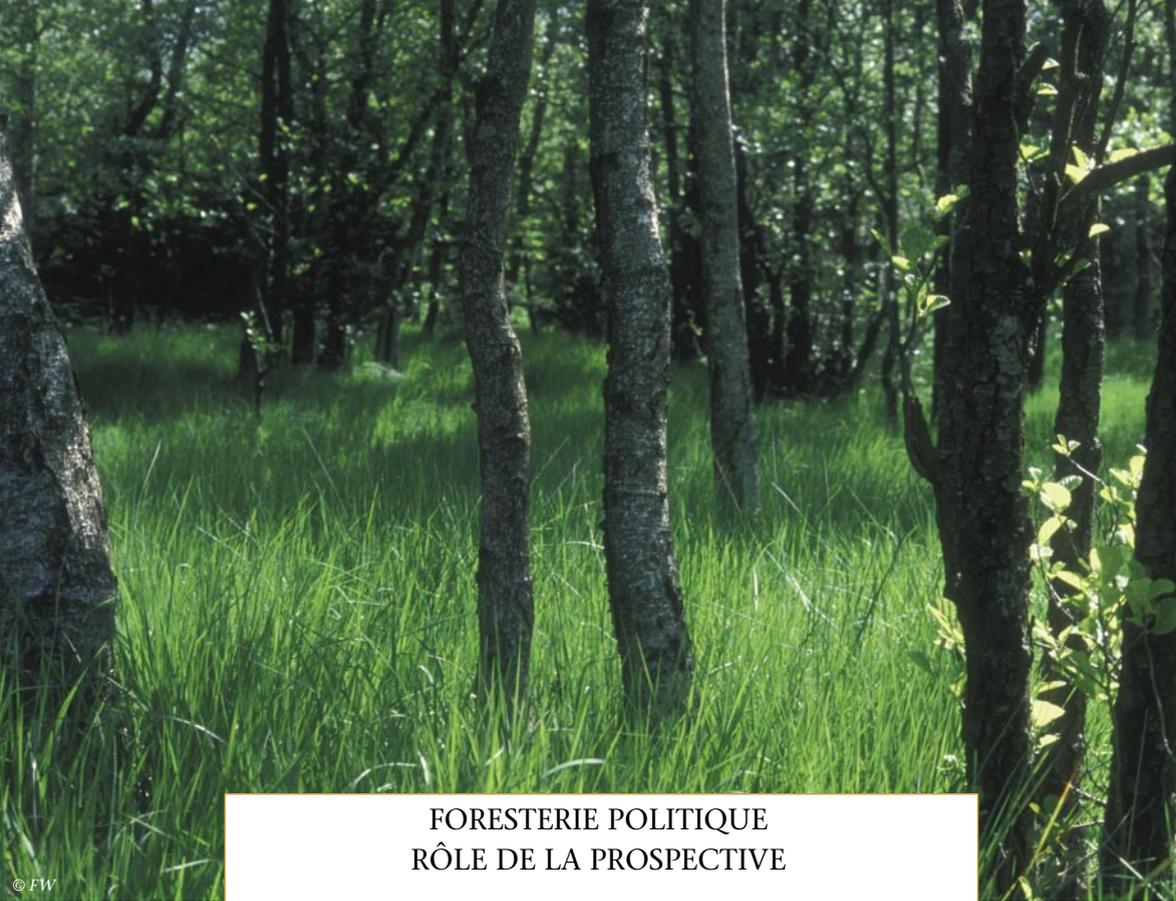
foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



FORESTERIE POLITIQUE RÔLE DE LA PROSPECTIVE

GEORGES TOUZET

Sans les négliger pour autant, nous ne pouvons nous baser sur des précédents, et nous préférons poser en principe que l'avenir n'est pas obligatoirement le prolongement des tendances actuelles. Dans ces conditions notre travail sur l'avenir n'est pas du ressort de la prévision, encore moins de la prédiction. D'où l'idée de se tourner vers la prospective...

L'intervention du pouvoir politique dans le domaine forestier est très ancienne. Des dispositions concernant les forêts se trouvent dans les codes germaniques, et plus près de nous, en France, l'histoire est jalonnée de décisions forestières de l'ordonnance de Moulins (en 1326) à l'ordonnance portant création du Fonds Forestier National en passant par les innombrables

« réformations » sans oublier la célèbre ordonnance de 1669, et sans oublier non plus évidemment les textes récents qui actualisent le code forestier et comportent, entre autres choses, des dispositions, concernant l'investissement forestier. Cependant, en regardant les choses de près, on observe que, bien souvent, ces textes ont été peu, mal appliqués ou appliqués pen-

dant trop peu de temps ; le FFN* fait exception, encore faut-il remarquer que l'objectif initial a été quelque peu perdu de vue. On observe également que les décisions concernent un secteur particulier, c'est souvent la lutte contre les défrichements et les exploitations abusives – le souci de la « gestion durable » n'est pas nouveau – c'est aussi le désir de produire des bois de marine en 1669, ou en 1947 du bois résineux blanc pour fabriquer de la pâte mécanique. Et, troisième observation, il s'agit souvent de décisions politiques prises sous la pression des événements pour satisfaire des besoins à courte échéance, incompatibles avec le temps d'évolution de la forêt, ou encore pour obéir à des intérêts à court terme. Le gouvernement, en France, semble avoir pris conscience du caractère sectoriel et limité des textes forestiers, malgré l'existence d'un code forestier, puisqu'il a, à plusieurs reprises, demandé à un homme politique ou un expert reconnu, un rapport sur la forêt et les productions forestières. Citons les rapports Duroure (1981) et Bianco (1998), les plus récents. C'était, semble-t-il, reconnaître implicitement que le Code forestier, même enrichi de dispositions, telles celles qui concernent le FFN, ne constituait pas une politique forestière.

POLITIQUE FORESTIÈRE

Mais, dira-t-on, qu'est-ce qu'une véritable politique forestière ? Une telle politique a trois caractères :

- elle a de multiples facettes répondant à des conditions naturelles et socio-économiques diverses ;

* Le Fonds Forestier National (FFN) est un compte spécial du Trésor français créé par une loi du 30 septembre 1946 et alimenté par une taxe fiscale sur le bois.

- elle est globale, c'est-à-dire qu'elle n'est pas limitée à la conservation et à la gestion – durable évidemment – des forêts, mais qu'elle concerne les productions matérielles et leur transformation ainsi que les productions immatérielles des forêts, et qu'elle prend en compte les politiques agricoles et environnementales ;
- elle est pérenne.

On sait bien que l'on ne peut avoir la même politique pour des forêts méditerranéennes, et pour des sapinières, des hêtraies de moyennes montagnes, ou la chênaie atlantique. En outre, il ne faut pas oublier, et on le fait souvent, que l'on ne demande pas toujours à des forêts à peu près identiques les mêmes services, par exemple selon qu'elles sont ou non voisines d'agglomérations importantes. La politique forestière est donc nécessairement multiple.

En même temps, la politique forestière doit être globale. Bien entendu elle doit prévoir le maintien ou le développement des superficies forestières, réglementer en tous cas les défrichements, imposer des règles de gestion « durable ». Tous les textes forestiers auxquels nous avons fait allusion comportaient des dispositions de ce genre visant à protéger et enrichir les forêts. Mais de tous temps, la forêt a couvert les besoins de la société en fournissant le bois, production matérielle, en assurant la protection contre l'érosion, les avalanches, en fournissant des terrains de parcours, de chasse, ou plus simplement de promenade. La politique forestière doit donc englober le commerce et la transformation du bois, s'harmoniser avec la politique des collectivités locales, voire tenir compte de nouvelles attentes comme

l'amélioration par la gestion forestière de la qualité des eaux. De plus la forêt se trouve confrontée à la politique agricole, immergée dans la politique de l'environnement, réalité maintenant dans la quasi totalité des pays développés. La politique forestière doit en tenir compte et prévoir en particulier les conflits qui peuvent survenir. Quand on parle de globalité de la politique forestière cela va donc bien au delà de la gestion forestière au sens strict et même au delà des questions de bois et forêts.

Que la politique forestière doive être pérenne, personne ne peut en douter. La forêt supporte mal les aller et retour, les changements de mode. Le développement, la réorientation des industries du bois demandent aussi du temps, il faut les prévoir à l'avance. Et même les demandes dites « sociétales » varient et, dans une certaine mesure, il faut anticiper ces modifications liées aux démographies locales. Là se pose un problème, une politique forestière devrait être établie pour au moins un quart de siècle, même si l'on prévoit un réexamen par exemple tous les dix ans comme cela se fait pour les aménagements ; or le long terme pour l'homme d'affaires ne dépasse guère cinq ans, et pour l'homme politique il est limité par la prochaine échéance électorale. L'établissement et la défense d'une politique forestière complexe et globale durant plusieurs décennies est donc une tâche difficile, et disons-le, ingrate.

La politique forestière doit s'élaborer à partir d'un choix gouvernemental, c'est évident. Ce choix devrait s'appuyer sur une bonne connaissance de la situation actuelle et sur une certaine vision de l'avenir. Tenir compte, par exemple,

d'un changement climatique possible, de l'évolution probable du commerce international du bois, du développement des populations urbaines et de leurs aspirations. Mais elle doit aussi tenir compte du passé, des échecs et des succès de décisions prises sans que soient toujours évaluées leurs conséquences. Or le gouvernement, même s'il est censé décider en dernier ressort, n'est pas entièrement libre, il lui faut tenir compte des nombreux groupes de pression nationaux et internationaux qui s'expriment sur les questions forestières souvent avec des vues égoïstes et à assez court terme, au moins pour ce qui est des groupes nationaux.

Finalement, la conception, le choix d'une politique forestière s'appuie, ou devrait s'appuyer sur un ensemble de données, descriptives, statistiques, historiques et actuelles, sur une appréhension de ce qui est susceptible de survenir au cours des décennies suivantes, sur une connaissance approfondie des doctrines et expérimentations sylvicoles, et, comme il ne peut y avoir de politique forestière sans une politique des industries du bois, sur l'analyse des techniques et de l'économie de ces industries. Dans tous ces domaines et en particulier sur la question des productions immatérielles de la forêt, elle doit distinguer les modes des tendances profondes et pérennes, imaginer l'avenir.

FORESTERIE POLITIQUE

Cet ensemble de connaissances, de réflexions constitue ce que nous proposons d'appeler la « foresterie politique ». Pour éclairer notre propos, nous compa-

rerons cette foresterie politique à l'économie politique, science de la production, de la répartition et de la consommation des richesses. La politique économique définie par le gouvernement a un rôle très pratique, s'efforce de résoudre des problèmes immédiats, mais elle devrait s'élaborer en tenant compte des acquis des sciences économiques. De même la politique forestière devrait tenir compte de l'ensemble des études constituant la foresterie politique. Remarquons en passant que l'économie de la production et de l'utilisation des bois et autres produits de la forêt n'est pas absente de la foresterie politique qui, de ce point de vue, fait partie de l'économie politique, tout comme d'ailleurs l'économie agricole.

Cela posé, interrogeons-nous sur le contenu précis de la foresterie politique. On peut en répartir la matière en cinq grands chapitres :

- sciences forestières et connaissances scientifiques susceptibles d'être appliquées en forêt ;
- production matérielle de la forêt et transformation ;
- productions immatérielles ;
- gestion forestière et sylviculture ;
- élaboration des politiques forestières.

On pourrait évidemment imaginer une autre répartition, d'autres chapitres, mais, à ce stade, nous ne rechercherons pas l'exhaustivité. On peut aussi s'étonner de voir le chapitre concernant la gestion forestière situé presque à la fin. C'est que la sylviculture et la gestion forestière doivent être considérées comme conséquence des objectifs de production et utiliser les outils mis par la recherche scientifique et technique à la disposition du forestier gestionnaire. Or, depuis



quelques décennies, les connaissances scientifiques concernant la forêt ou susceptibles d'être appliquées aux forêts se sont considérablement développées. Que l'on pense à la puissance de calcul permettant l'analyse de données nombreuses et de leurs variations, autorisant la modélisation de la vie des peuplements forestiers, de leurs réactions aux inter-

ventions humaines ou aux catastrophes naturelles. Que l'on pense à la mise en images d'informations variées et à l'interprétation de ces images. Que l'on pense à l'écologie forestière passée de la description des écosystèmes à l'explication des phénomènes relationnels entre les organismes qui les constituent. On pourrait citer bien d'autres acquisitions dans le domaine scientifique et technique, et il faut trouver les méthodes pour faire passer toutes ces avancées dans la pratique, et faciliter le transfert des interrogations des praticiens aux chercheurs.

Et il faut enfin choisir les orientations ou réorientations des recherches forestières en analysant les moyens de favoriser et de diriger ces recherches.

La production et la transformation du bois constituent un chapitre important de la foresterie politique. On a pu dire, sans être véritablement entendu, qu'il n'y avait pas de politique forestière sans une politique des industries de transformation du bois. Car on pense d'abord et avant tout au bois. D'autres productions matérielles comme le gibier, la résine,



© FW

le liège peuvent avoir un intérêt économique non négligeable, il n'en reste pas moins que le bois est la plus importante source de revenus de la forêt. Il convient donc que le développement des industries soit lié géographiquement à l'augmentation de la production de bois et que cette production réponde qualitativement et quantitativement aux besoins des industries.

Cela suppose qu'on les connaisse, que l'on connaisse les évolutions possibles des techniques de transformation, les nouvelles utilisations du bois et les nouveaux besoins qualitatifs en résultant. Mais les industries du bois exigent souvent des investissements lourds et sont largement ouvertes à la compétition internationale, leur fonctionnement économique et financier doit être pris en compte. Cela nécessite une connaissance approfondie du commerce international. Il est évident, par exemple, que la création de taillis d'eucalyptus à haute productivité et à courte rotation au Brésil, et même plus près de nous au Portugal, a eu des conséquences sur le marché de la pâte de feuillus en Europe. Cet exemple pose même le problème technique de la création de peuplements forestiers à haute productivité, capables de fournir de la matière première homogène aux industries, dans les pays tempérés. Cette dernière question peut d'ailleurs être liée à la disponibilité ou à l'indisponibilité de terres, conséquence de la politique agricole. On voit que ce chapitre de foresterie politique appelle de très longs développements.

Ce que l'on est convenu d'appeler les productions immatérielles de la forêt n'est pas moins complexe. Aux fonctions

traditionnelles de protection de la forêt, sont venus s'ajouter des rôles nouveaux comme le maintien de la qualité de l'eau, grâce à une sylviculture appropriée dans les zones forestières où l'on effectue des pompages, ou encore comme le maintien de la biodiversité. Et surtout il y a la réponse aux demandes sociales, ou « sociétales » selon le néologisme à la mode. Ces demandes de la société sont variables d'un endroit à un autre, d'un moment à un autre, selon la pression démographique et la politique des collectivités locales. Ces demandes sont parfois contradictoires, avec des conflits entre « usagers » et protecteurs stricts de la nature, entre diverses catégories d'usager, promeneurs contre chasseurs par exemple, entre divers genres de promeneurs, piétons, cavaliers, cyclistes. Toute une réflexion est à mener pour évaluer la représentativité réelle des différents mouvements associatifs, la pertinence des exigences, la façon de régler les conflits. Cette réflexion est d'autant plus importante que certains souhaiteraient voir le rôle des forêts limité à la fourniture de ces biens immatériels, sans d'ailleurs se poser le problème du financement de l'entretien de ces forêts.

La plupart des textes législatifs et réglementaires ont traité de la gestion des forêts et de la sylviculture. De plus la sylviculture a fait l'objet de très nombreuses discussions et expérimentations, en particulier depuis le milieu du XIX^e siècle. Ainsi s'est constituée une véritable pensée forestière qu'il est indispensable d'étudier. Il faut comparer les affirmations souvent un peu idéologiques aux résultats d'expériences sérieuses, observer les conséquences des dispositions réglementaires quand elles ont été suivies d'effets.

De nouvelles voies se sont ouvertes, nous avons parlé précédemment de la plantation de massifs à haute productivité, de la création de taillis à croissance rapide et à courte rotation, on a pu penser ainsi à un véritable cantonnement de la production de bois pour l'industrie, à côté de surfaces réellement forestières, ce qui amène à se poser la question de la maîtrise de l'espace. De nouvelles contraintes sont apparues comme l'attention nouvelle portée au paysage incontestablement modifié par les travaux sylvicoles. Enfin, il ne faut pas oublier les problèmes posés par l'investissement forestier, la fiscalité forestière, qui d'ailleurs ont fait l'objet de nombreux textes législatifs récents en France.

Nous avons déjà insisté sur le fait que le législateur n'est pas entièrement libre lorsqu'il élabore une politique forestière, car la forêt est voisine de l'agriculture et immergée dans l'environnement. C'est dire que la foresterie politique doit étudier le contenu et les orientations des politiques agricole et environnementale, en ce qui concerne leur répercussion possible dans le domaine forestier.

On a déjà souligné également le poids des groupes de pression, l'expérience nous montre que tout projet de texte forestier ressort profondément modifié de la consultation de ces groupes qui sont notamment les propriétaires forestiers, les exploitants forestiers, les industriels du bois, les ingénieurs forestiers, les innombrables usagers de la forêt, les protecteurs de la nature... sans que cette liste puisse prétendre à l'exhaustivité. De plus les pressions s'exercent aussi au niveau international, on ne peut contester que les conférences paneuropéennes

sur les forêts (Strasbourg, Helsinki, Lisbonne) et de grandes réunions mondiales comme celles de Rio et de Kyoto ont une influence sur les possibilités de gérer et d'exploiter les forêts.

Toutes les études énumérées ne concernent pas uniquement la situation actuelle et, à plusieurs reprises, nous avons insisté sur l'intérêt que peut présenter la connaissance des origines historiques de certains faits actuels, et surtout sur la nécessité de se projeter dans l'avenir, de prendre en compte des modifications naturelles comme le réchauffement et le possible changement climatique, ou encore l'évolution des techniques, les changements de circuits commerciaux du bois ou des besoins sociétaux.

PROSPECTIVE

Est-ce que les prévisions, ou même les prédictions, peuvent répondre à ce besoin ? On sait évidemment que les prévisions des experts les plus compétents se révèlent souvent décevantes. Mais surtout, notre projet est particulièrement ambitieux et complexe, il s'agit d'aider à la conception d'une politique forestière globale, il nous faut donc un projet global pour l'avenir, il nous faut procéder à de larges synthèses, une prédiction, même juste, de l'évolution d'un des facteurs ne nous serait pas d'une grande utilité. D'ailleurs bien des événements ne s'inscrivent nullement dans une évolution des conditions actuelles. Pour prendre deux exemples, notons qu'il y a cinquante ans personne ne pensait au développement industriel de taillis à haute productivité et à courtes rotations, et qu'il y a trente ans personne n'aurait prévu le développement de la cul-

ture clonale ou semi-clonale de résineux. Sans les négliger, nous ne pouvons nous baser sur des précédents, et nous préférons poser en principe que l'avenir n'est pas obligatoirement le prolongement des

tendances actuelles. Dans ces conditions notre travail sur l'avenir n'est pas du ressort de la prévision, encore moins de la prédiction. D'où l'idée de se tourner vers la prospective.

Figure 1 – Les avenir croisés de la Forêt et de l'Industrie (extrait de l'ouvrage de SÉBILLOTTE et al¹).

		LA FORÊT						
		Forêt entretenue		Forêt non entretenue				
		Forêt exploitée/Bois		Forêt non exploitée/Bois				
		La forêt reste exploitée et entretenue surtout parce qu'elle trouve un débouché dans l'industrie située en France	La forêt reste exploitée et entretenue surtout parce qu'elle exporte (grumes, sciages) et/ou par d'« autres fonctions »	La forêt cesse d'être exploitée mais reste entretenue (financement propre des « autres fonctions »)	La forêt cesse d'être exploitée et entretenue			
L'INDUSTRIE	Reste	Exploite	L'industrie reste et exploite la forêt française sur l'ensemble du territoire avec contraintes	POSSIBLE (industrie et...)	POSSIBLE (export ou « autres fonctions » et industrie)	IMPOSSIBLE	IMPOSSIBLE	← Couplage forêt/indus.
		Une partie	L'industrie reste et n'exploite la forêt française que sur une partie du territoire intensivement et sans contraintes	IMPOSSIBLE	POSSIBLE (export ou « autres fonctions » pour l'autre partie du territoire)	POSSIBLE (« autres fonctions » pour l'autre partie du territoire)	POSSIBLE (rien pour l'autre partie du territoire)	
	N'exploite pas	S'en va	Reste mais n'exploite pas la forêt française (import de matière première en France)	IMPOSSIBLE	POSSIBLE (export ou « autres fonctions »)	POSSIBLE (« autres fonctions »)	POSSIBLE (rien)	← Découpage forêt/indus.
			S'en va (se délocalise et exporte ses produits finis vers la France)	IMPOSSIBLE	POSSIBLE (export)	POSSIBLE (« autres fonctions »)	POSSIBLE (rien)	← Opposition forêt/indus.
			↑ bois	↑ bois	↑ non bois	↑ non bois		

Il convient d'abord de définir la prospective et nous emprunterons à M. Sébillotte la définition qu'il en donne en préambule au compte rendu d'un travail sur la forêt et sa filière qu'il a dirigé dans le cadre de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)¹ : « L'analyse prospective ne s'apparente pas à la prévision. Il ne s'agit pas de prévoir mais de fournir plusieurs représentations possibles de l'avenir destinées à situer le décideur dans divers environnements futurs possibles, en mettant en lumière les principaux risques auxquels il pourra être confronté ». Plus loin, M. Sébillotte parle d'explorer « l'univers des possibles ». C'est bien la finalité de ce que nous avons appelé la foresterie politique de fournir au décideur plusieurs représentations possibles de l'avenir entre lesquelles il doit faire un choix, comme il doit faire le choix du chemin qu'il doit suivre et des outils qu'il doit mettre en œuvre. Et on ne peut exclure que les chemins en question soient en opposition avec les tendances évolutives constatées aujourd'hui, puisque le résultat de la réflexion ne s'inscrit pas obligatoirement dans le prolongement des tendances actuellement constatées.

En résumé, au travail logique d'analyse indispensable succède une réflexion beaucoup plus subjective, on peut même dire imaginative puisqu'elle consiste précisément à imaginer les futurs possibles. Il est évident que sur un sujet donné, plusieurs démarches pourront être adoptées selon l'objet même de la prospective, c'est-à-dire en fait selon le donneur d'ordre, selon l'expérience, la psychologie du meneur de jeu. Et l'aboutissement de ces démarches, la conclusion de l'étude prospective, pourra être l'élaboration de scénarios correspondant aux futurs vrai-

semblables, aux cheminements possibles allant de la situation actuelle aux situations futures, ou permettant de passer d'une situation, future ou transitoire, à une autre, ou encore évaluant les possibilités de coexistence de plusieurs scénarios également vraisemblables sur des territoires voisins.

On comprendra qu'au delà des principes généraux que nous avons énoncés, il n'existe pas de véritable méthode de prospective, de démarche-type ; la littérature sur le sujet est peu abondante et si elle traite de politique générale d'État, ou d'entreprises industrielles, elle ne mentionne pas la politique forestière. Il existe cependant un exemple sur lequel nous nous appuyons pour décrire une démarche prospective, c'est le travail dirigé par M. Sébillotte¹ auquel nous avons fait allusion précédemment. L'objectif poursuivi est d'apprécier la pertinence du dispositif actuel de recherches forestières (de l'INRA) et de procéder aux réorientations qui s'imposeraient du fait des évolutions du contexte : « Il s'agit d'analyser les évolutions possibles de la demande qui sera adressée à la recherche forestière au cours des prochaines décennies (...). Il s'agit aussi bien de l'ensemble des besoins qui seraient exprimés par la filière-bois et l'aval de cette filière que des préoccupations relatives à l'aménagement du territoire, ainsi que des diverses fonctions écologiques et sociales de la forêt ». On comprend dès lors qu'est évoqué là un problème de politique forestière globale, dont on tirera des renseignements concernant l'orientation des recherches.

Nous sommes devant un cas particulier dont il n'est pas question de généraliser ni même de transposer les résultats, mais

		LA FORÊT			
		Forêt entretenue		Forêt non entretenue	
		Forêt exploitée/Bois		Forêt non exploitée/Bois	
		La forêt reste exploitée et entretenue surtout parce qu'elle trouve un débouché dans l'industrie située en France	La forêt reste exploitée et entretenue surtout parce qu'elle exporte (grumes, sciages) et/ou par d'« autres fonctions »	La forêt cesse d'être exploitée mais reste entretenue (financement propre des « autres fonctions »)	La forêt cesse d'être exploitée et entretenue
L'INDUSTRIE	Reste	Exploite	L'ensemble		
			Une partie		
	N'exploite pas	S'en va	N'exploite pas		
			S'en va		
L'industrie reste et exploite la forêt française sur l'ensemble du territoire avec contraintes	POSSIBLE (industrie et...)	POSSIBLE (export ou « autres fonctions » et industrie)	IMPOSSIBLE	IMPOSSIBLE	
Reste et n'exploite la forêt française que sur une partie du territoire intensivement et sans contraintes	IMPOSSIBLE	POSSIBLE (export ou « autres fonctions » pour l'autre partie du territoire)	POSSIBLE (« autres fonctions » pour l'autre partie du territoire)	POSSIBLE (rien pour l'autre partie du territoire)	Intensification exclue par rapport à l'environnement
Reste mais n'exploite pas la forêt française (import de matière première en France)	IMPOSSIBLE	POSSIBLE (export ou « autres fonctions »)	POSSIBLE (« autres fonctions »)	POSSIBLE (rien)	
S'en va (se délocalise et exporte ses produits finis vers la France)	IMPOSSIBLE	POSSIBLE (export)	POSSIBLE (« autres fonctions »)	POSSIBLE (rien)	Exclu par rapport à emploi et balance commerciale
					Jugé non possible par rapport au financement

Figure 2 – Les avenir croisés de la Forêt et de l'Industrie, simplification par des choix politiques (extrait de l'ouvrage de SÉBILLOTTE et al¹).

qui nous fournit un exemple de la pratique du travail prospectif.

Ce travail est placé sous l'autorité d'un comité de pilotage, composé d'experts des

différents secteurs, qui organise le travail et évaluera l'analyse finale. On trouve ensuite trois groupes thématiques : état de la filière, étude prospective, recherche, dont le travail est suivi par une « cellule

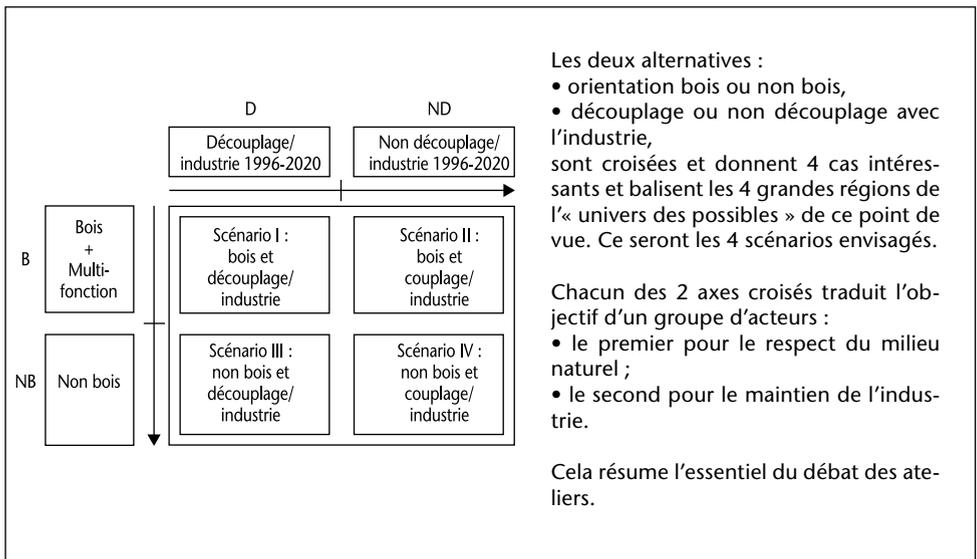
d'animation » qui, en outre, rédigera la synthèse finale. Le groupe qui analyse l'état actuel de la filière-bois s'imposait dans le cas particulier, mais dans le cadre de la foresterie politique, telle que nous l'avons décrite, son rôle serait très allégé puisque normalement déjà réalisé. De même, le groupe recherche est prévu en tenant compte de l'objectif poursuivi. Le principal groupe, que l'on retrouvera toujours dans les travaux de ce genre, est évidemment le groupe chargé de l'étude prospective. Ce dernier groupe est composé de quatre « ateliers », consacrés respectivement au matériau, aux industries et marchés du bois, aux institutions et aux rôles non marchands de la forêt. Tous les groupes et ateliers sont constitués de telle façon que certaines questions soient abordées sous des angles différents et même pour que des divergences se manifestent.

La cellule d'animation élabore une synthèse à partir des rapports des ateliers

grâce au travail de quatre rapporteurs. Nous ne retiendrons que celui qui eut la charge de concevoir les scénarios à partir des matériaux réunis et des discussions au sein de la cellule d'animation. On retrouvera cette tâche dans tous les exercices de prospective imaginables, de même que la discussion qui eut lieu sur les scénarios proposés.

On ne donnera pas ici les détails des scénarios et conclusions, et nous ne retiendrons que les principes qui nous semblent pouvoir s'appliquer à beaucoup d'études prospectives si ce n'est à toutes. Dans un premier temps, on a procédé au « balayage de l'univers des possibles » en croisant les avenir de la forêt et de l'industrie, on s'est donc appuyé sur deux axes : l'un concernant la forêt, entretenue ou non, exploitée ou non ; l'autre concernant l'industrie selon que son approvisionnement dépend ou non de la forêt nationale. Nous reviendrons sur

Figure 3 – Grille des scénarios : principe (extrait de l'ouvrage de SÉBILLOTTE et al¹).



cette utilisation d'axes discriminants. Dans cette phase, les auteurs arrivent à seize cas possibles, et en retiennent quatre après avoir éliminé les autres soit rationnellement impossibles, soit exclus pour des raisons socio-politiques ou financières. Il s'agit d'un stade préliminaire avant les scénarios proprement dits (figures 1 et 2).

Le second temps de travail est constitué par l'élaboration des scénarios, de conception dynamique, le précédent stade étant statique. Là encore le rédacteur choisit deux axes discriminants. L'un concerne la forêt dont la production pourrait être le bois seul ou à l'opposé les seules productions immatérielles, avec deux cas intermédiaires de forêts multifonctionnelles selon que le bois est la production principale ou simplement accessoire. L'autre axe concerne l'industrie selon qu'elle est « couplée » avec la forêt ou « découplée ». On arrive ainsi à quatre scénarios dynamiques : production de bois, absence de production de bois, et industrie pouvant être « couplée » ou « découplée ». Il s'agit là pour les auteurs de scénarios à moyen terme.

On passe, dans un troisième temps, à plus long terme, à des scénarios élargis en testant les évolutions possibles des scénarios précédemment définis. Dans cette étude, chaque scénario initial peut évoluer selon quatre scénarios différents. Les axes discriminants restent les mêmes dans cette phase, mais les cas se diversifient et évoluent.

Il n'est pas possible de rendre compte clairement, complètement et brièvement de la démarche, qui a été suivie, des débats qui ont eu lieu lors de la présentation des scénarios. Ça n'était d'ailleurs pas notre

propos, d'autant que l'objet de l'étude était particulier, et que, comme le souligne M. Sébillotte, même sur le même sujet, une équipe différente aurait pu arriver à des scénarios différents. Nous avons voulu simplement citer un exemple, sur le sujet forestier il n'y en a pas beaucoup, et souligner quelques principes applicables à d'autres études du même genre. Nous insisterons en particulier sur l'intérêt de choisir des axes discriminants clairs et assez simples, même s'ils sont contestables, apparaissent même simplistes, le débat se chargera d'apporter les compléments et la complexité.

CONCLUSION

Nous avons essayé de montrer qu'une véritable politique forestière ne pouvait se limiter à un aspect sectoriel de l'activité forestière et de sa filière, à des outils si utiles soient-ils, mais ne pouvait être que globale. Une telle politique exige une réflexion approfondie générale, tenant compte du passé et se projetant dans l'avenir au terme d'une étude actuelle et prospective. C'est cette vaste réflexion que nous appelons la foresterie politique par analogie avec l'économie politique, analogie justifiée par le fait qu'elle joue dans l'élaboration de politiques forestières, le même rôle que l'économie politique joue ou devrait jouer dans la conception des politiques économiques.

On nous dira que tout cela n'est pas très neuf. Et il est vrai qu'existent de nombreux ouvrages sur les politiques forestières et sur certains chapitres de ce que nous nommons la foresterie politique. Mais on remarquera que ces ouvrages sont toujours sectoriels et généralement

historiques. On rappellera encore que le forestier aménagiste prévoit l'évolution des peuplements qu'il aménage et l'écoulement des produits forestiers. Mais outre qu'il s'agit de prévisions au sens strict, ce qui se justifie dans ce cas particulier, elles sont limitées à un massif ou, au mieux, à une petite région.

Dans une communication à l'Académie d'Agriculture de France², nous avons eu l'occasion de mentionner l'intérêt qu'il y aurait à créer (en France) « un véritable centre de réflexion sur les politiques forestières, sur les conséquences des décisions à long terme qui peuvent ou ont pu être prises » c'est-à-dire un centre de foresterie politique. Cette proposition avait été largement approuvée, mais n'a pas été suivie d'effet. Aujourd'hui la réflexion a

progressé, s'est dans une certaine mesure systématisée. Nous pensons qu'il y aurait intérêt à ce que ce centre soit enfin créé et à ce qu'il soit européen. ■

BIBLIOGRAPHIE

- ¹ SEBILLOTTE M. (DIR), CRISTOFINI B., LACAZE J.-F., MESSEAN A., NORMANDIN D. [1998]. *Prospective : La forêt, sa filière et leurs liens au territoire*. INRA, collection Bilan et Perspectives, 2 tomes : 257 p. + 130 p.
- ² TOUZET G. [1995]. *Foresterie politique et politique forestière*. CR de l'Académie d'Agriculture de France, vol. 85 n° 1.

POUR EN SAVOIR PLUS

- BAZIRE P., GADANT J. [1991]. *La Forêt en France*. La Documentation française.
- BIROT Y., LACAZE J.-F. [1994]. *La Forêt*. Flammarion, Paris.
- BLONDOT F. (ss la direction) [1991]. *De la forêt à l'industrie : une stratégie pour le bois*. La Documentation française.
- BUTTOUD G. [1998]. *Les politiques forestières*. PUF, Paris.
- BUTTOUD G. [1979]. *Les propriétaires forestiers privés en France anatomie d'un groupe de pression*. ENGREF, Paris.

GEORGES TOUZET

georgestouzet@tele2.fr

Docteur h.c. de l'Université
catholique de Louvain

Membre de l'Académie
d'Agriculture de France

rue de la Roche, 30
F-37130 Cinq-Mars-la-Pile

